

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 212-2022, 2 mars 2022

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre des Transports à madame Chantal Rouleau, membre du Conseil exécutif, du 3 au 8 mars 2022;

— du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à monsieur Benoit Charette, membre du Conseil exécutif, du 5 au 12 mars 2022.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

76564

Gouvernement du Québec

Décret 213-2022, 8 mars 2022

CONCERNANT la tenue d'une élection partielle dans la circonscription électorale de Marie-Victorin

ATTENDU QUE le siège de député à l'Assemblée nationale pour la circonscription électorale de Marie-Victorin, par suite de la démission de madame Catherine Fournier, est devenu vacant le 13 novembre 2021, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1);

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 130 de la Loi électorale (chapitre E-3.3), lorsqu'un siège de député à l'Assemblée nationale devient vacant, le décret qui ordonne la tenue de l'élection partielle est pris au plus tard six mois à partir de la vacance;

ATTENDU QU'il y a lieu de combler le siège de député devenu vacant à l'Assemblée nationale et de tenir une élection partielle dans la circonscription électorale de Marie-Victorin, conformément aux dispositions de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

D'enjoindre au Directeur général des élections de tenir une élection partielle le lundi 11 avril 2022 dans la circonscription électorale de Marie-Victorin, et ce, conformément aux dispositions de la Loi électorale (chapitre E-3.3).

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

76576